L'audition de M. Benoist par la Commission Stavisky

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Y avait-il des relations régulières entre M. Chiappe et Stavisky ?
— Je ne peux pas le dire.
— Qui servait d'intermédiaire entre eux ?
— M. Bonardi, qui était l'éminence grise du cabinet du préfet.
M. G. MANDEL. — Vous n'avez pas dit mais vous avez voulu laisser croire que la préfecture de police avait des raisons particulières de ménager Stavisky.
— C'est mon sentiment.
— Vous trouverez donc naturel que je vous en demande l'explication.
— M. Pierre Bonardi faisait pas mal de choses au cabinet du préfet. La liaison ne pouvait être faite que par lui et par Dubarry.
— Mais l'a-t-elle été ?
— Je crois que c'est démontré.

Un incident

L'audition de M. André Benoist à la commission d'enquête pour les affaires Stavisky a été marquée d'un incident qui, d'après les déclarations de certains commissaires, s'est produit dans les conditions suivantes : M. Camboulives ayant demandé au témoin s'il n'avait pas le souvenir d'avoir été, comme directeur de la police judiciaire, l'objet de pressions d'ordre politique ou administratif, M. Benoist a répondu qu'une première fois il avait classé par ordre une affaire concernant un banquier, qu'une seconde fois il avait mis un terme aux poursuites engagées contre un grand couturier, puis qu'il avait procédé à l'arrestation d'un des concurrents d'un député socialiste de Paris ; il a précisé qu'il s'agissait de M. Piancette pour ce dernier cas, et que c'était M. André Hesse qui était intervenu en faveur du couturier.

A ce moment, le président a rappelé au témoin qu'il devait s'expliquer sur l'affaire Stavisky, et, comme M. Camboulives protestait, le témoin a été invité à se retirer. Une vive discussion s'est engagée entre le président et M. Camboulives, qui a rappelé à M. Guernut que la question à laquelle le témoin répondait avait été posée par lui-même à tous les autres témoins, et que la commission avait dans ses attributions de rechercher toutes les compromissions administratives ou politiques, même ne concernant qu'indirectement l'affaire Stavisky.

Le témoin ayant été réintroduit, il a fait part à la commission d'une communication à lui faite par un joueur du Casino de Cannes, qui aurait été invité à verser 150.000 francs pour qu'il soit sursis à un arrêté d'expulsion.

La déposition de M. André Benoist a provoqué des commentaires assez nombreux dans les couloirs de la Chambre.

Les troubles du Yemen

L'émir Fayçal aurait remporté une victoire

On mande de Djeddah à l'agence Reuter :

« Les troupes de l'émir Fayçal, qui marchent sur Sana, ont remporté une nouvelle victoire ».

On mande d'autre part, de La Mecque, que l'émir Ahmed El Showeir, commandant une armée oulahabite, s'est emparé d'une caravane et d'une grande quantité de munitions.

Deux officiers, que l'on croit être Italiens et qui auraient servi comme instructeurs dans l'artillerie yemenite, ont été faits prisonniers.

Négociations anglo-italiennes

Des échanges de vues se poursuivent actuellement entre l'Angleterre et l'Italie au sujet du conflit qui oppose le Yemen et le Hedjaz. Ces communications, dont on ne précise pas le contenu, mais dont on souligne le ton « amical », sont justifiées par la situation géographique des possessions anglaises et italiennes, frontières de Palestine et territoire d'Aden d'une part, et de la position de l'Erythrée en face du Yemen d'autre part.

L'APPLICATION DE LA LOI AUX GARAGISTES ET LE CHOIX D'UNE CAISSE DE COMPENSATION

Des difficultés se sont élevées à propos de l'application de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales aux garagistes d'automobiles.

Pour répondre à un certain nombre de questions qui se sont posées à leur sujet, il convient de préciser que la loi, qui est déjà applicable depuis le 1er octobre 1933, aux garagistes, est entrée en vigueur depuis le 1er février pour les entreprises de transports et de location d'automobiles.

Dès lors, la question ne se pose plus de faire une distinction entre les garagistes avec atelier de réparations et ceux dont l'établissement n'en comporte pas.

Cette interprétation est également applicable aux agences pour la vente des voitures, qui se livrent en même temps à l'exploitation d'un garage ou d'un atelier de réparations de voitures, dont ce serait le principal de l'activité.

Les établissements intéressés doivent donc se mettre de toute urgence en règle, en s'affiliant à une Caisse de compensation agréée, qui peut être, suivant le cas, soit la Caisse de la métallurgie, soit la Caisse interprofessionnelle de leur ressort, aucune caisse ou groupement spécial aux garagistes et à l'automobile, n'ayant obtenu en effet jusqu'ici l'agrément ministériel.

Une famille entière empoisonnée en Haute-Savoie

Ses cinq membres ont succombé après l'absorption de viande avariée

Une lamentable affaire d'empoisonnement par absorption de viande de porc avariée vient d'être révélée dans la petite commune d'Arenthon, à quelques kilomètres de la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

Une modeste famille a été complètement anéantie. Ce ménage se composait du père, M. Richser, âgé de 32 ans, né à Begnins (Suisse), de sa femme Elisa, âgée de 28 ans, et de trois enfants, Robert, René et Raymond, âgés respectivement de 6 ans, 3 ans et 15 mois.

Dans les premiers jours du mois de mars, M. Richser, qui travaillait à Amancy, localité proche de son habitation rapporta un morceau de viande de porc auquel la maisonnée fit un chaleureux accueil.

A la suite de ce repas Mme Richser ressentit de vives souffrances. Un docteur, appelé, diagnostiqua une intoxication provenant de l'absorption d'aliments porteurs de germes microbiens.

La malade fut transportée le 14 mars à l'hôpital de la Roche-sur-Foron, où le malheur voulut qu'une congestion pulmonaire se déclarât. Elle décédait sept jours après.

Le mari, le jour même des obsèques, ressentit, lui aussi, les premières attaques du mal. Il fut hospitalisé au même établissement que sa femme, où il décédait le 15 avril.

Les parents morts, ce fut au tour des enfants. Le mal, soudain, se déclara chez les deux plus jeunes, René et Raymond, qui furent transportés à Gourgas, hôpital d'enfants de Genève, où ils succombèrent.

Quant à l'aîné, Robert, qui semblait épargné, il fut recueilli par M. Naly, son oncle, qui habite Aigueblanche, près de Moutiers. A peine arrivé, les premiers symptômes d'intoxication apparurent et il mourut à la fin de la journée.

Le Parquet de Bonneville enquête.

LA MORT DU DIRECTEUR DE LA FABRIQUE DE CONSERVES DE DOUAI

On n'a rien enregistré de nouveau en ce qui concerne les circonstances de la mort tragique de M. Ernest Bénard, directeur de la fabrique de conserves alimentaires Saint-Gervais, mais la thèse qui semble prévaloir aux yeux des enquêteurs, est celle de l'accident.

Le corps de l'infortuné, dont nous avons rendu compte de l'autopsie, a été mis en bière pour être dirigé, suivant le désir de la famille, sur Dunkerque, ville natale de M. Bénard, où se fera l'inhumation.

LA RÉOUVERTURE DE LA CATHÉDRALE D'ARRAS

LE PROGRAMME DE LA CEREMONIE DU DIMANCHE 13 MAI

Nous publions aujourd'hui la suite du détail de la cérémonie de réouverture de la Cathédrale d'Arras.

Le programme que la Grande Harmonie du Commerce se propose d'interpréter, lors de la remise des clefs par M. le maréchal Pétain, ministre de la Guerre, à Mgr Dutoit, évêque d'Arras, comprend :

1° à l'arrivée du Maréchal : la sonnerie « Aux Champs » et « La Marseillaise ».

2° à l'arrivée en procession du clergé précédant les Evêques et le Cardinal : la «Marche religieuse d'Alceste», de Glück.

3° à l'ouverture des portes : un défilé militaire de Karien.

Divers emplacements sont prévus sur les différents paliers des « Grands Passés » pour les officiels et les invités. Les emblèmes patriotiques seront placés sur le parvis même, côté Méaulens et les emblèmes religieux leur feront face, côté Jardin Saint-Vaast.

Les Evêques et le Maréchal entreront dans la cathédrale par la porte principale. Ils seront suivis du clergé qui ira processionnellement prendre place dans le chœur. Viendront ensuite les officiels et les invités.

Les portes de droite et de gauche donneront passage aux emblèmes patriotiques et religieux pour lesquels des emplacements sont prévus à droite et à gauche de l'avant-chœur, puis au public.

La porte principale sera refermée dès que le vaisseau sera à peu près rempli. Les portes de côté resteront ouvertes. Dès avant l'entrée du Maréchal et de l'Evêque d'Arras, les délégations des pensionnats et des œuvres auront pris place autour du chœur.

La Grande Harmonie des Mines de Liévin occupera une partie du transept, côté droit. Les divers éléments de la Chorale occuperont une autre partie du transept, côté gauche.

La cérémonie sera diffusée par la station Radio P. T. T. Nord, à Lille, qui se propose de la transmettre par relais à d'autres postes d'Etat.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 8 mai 1934. — Soleil : lever : 4 h. 22 ; coucher : 19 h. 12 ; Lune : lever : 2 h. 1 ; coucher : 13 h. 40. Aujourd'hui : Saint-Désiré. — Demain : Saint-Grégoire.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 7 mai 1934, à 18 h. : Baromètre : 767 mm. 8 ; hausse depuis la veille, à 9 h. : 2 mm. 7 ; Thermomètre : Fronde : 14.2 ; Minima : 7.8 ; Maxima : 15.8 ; Etat hygrométrique : 65 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 3 mm. 6 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : Nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Très doux ; Assez beau.

LA SITUATION MALHEUREUSE DE CALAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les exportations ont été plus importantes et atteignent 344.832 tonnes contre 175.152 tonnes en 1932. Les principales augmentations portent sur les tuiles, ardoises, pierres calcaires, sucre, paille, ouvrages en métaux et houille en provenance du Nord de la France à destination de la région ouest, desservie par les ports de la Manche et de l'Atlantique. D'ailleurs, le port est parfaitement outillé pour les manutentions des charbons et des marchandises pondéreuses en général.

Les diminutions portent sur la pâte de bois, le ciment et les câbles sous-marins.

Quant au nombre des navires entrés au port, qui était en 1932 de 4.365, il s'est élevé en 1933 à 4.794 et le tonnage est passé de 3.210.171 à 3.783.476 tonneaux.

Un vaste programme de travaux

M. DECROIX, président de la Chambre de Commerce de Calais, à qui nous nous sommes à nouveau adressé, ne nous a pas caché que : « l'un des moyens de donner une nouvelle activité au port, serait de mettre à exécution le projet d'extension vers l'est, à l'étude depuis plusieurs années... car le port comptait 1.200 dockers régulièrement inscrits, parmi lesquels un tiers seulement se trouvent occupés à l'heure actuelle ».

Extension du port vers l'Est

Le port est favorisé par sa position naturelle qui lui permet de s'étendre largement vers l'est sans rien changer à ses ouvrages d'accès. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

Un vaste avant-port serait creusé à l'emplacement actuel du bassin des chasses de l'est, dit « Flaque à Querlettes ». Cet avant-port pourrait donner accès plus tard à un bassin à flot et à un port industriel conduisant les navires jusqu'aux usines qu'ils desserviraient.

Mais l'ouvrage le plus pressé est de construire un quai susceptible de donner satisfaction aux besoins du commerce. Ce quai limitera au sud-ouest le nouvel avant-port et sera presque parallèle au quai de la Gare Maritime. Sa longueur sera de 470 mètres. Creusé à une profondeur de 11 mètres au-dessous des plus basses mers, il pourra être utilisé par les plus gros navires.

Un terre-plein d'une centaine de mètres de largeur moyenne, permettra la construction de hangars. De nombreuses voies ferrées assureront l'évacuation rapide des marchandises déchargées par un outillage moderne à grand rendement. Au fur et à mesure des besoins, de nouveaux quais pourront être construits dans l'avant-port, ce qui permettra d'adopter continuellement les ouvrages aux besoins du trafic.

Approfondissement du mouillage devant le quai de la gare maritime

Le projet prévoit de plus, l'approfondissement du mouillage devant le quai de la Gare Maritime, en prévision d'une augmentation de tirant d'eau des paquebots qui assurent le service de passagers Calais-Douvres.

D'ailleurs, la profondeur théorique en vue de laquelle les quais actuels de la Gare Maritime ont été construits, est de 3 m. 30 et les nouveaux paquebots faisant actuellement ce service ont un tirant d'eau de 3 m. 90. Il est donc indispensable pour permettre l'accostage de ces nouveaux paquebots à toute heure de la journée, de maintenir les fonds à une cote plus basse que celle permise par la fondation des murs de quai. Des affouillements dangereux ont déjà été constatés et il est à craindre que la sécurité soit compromise.

Ces projets ont été pris en considération par l'Administration Supérieure dès 1930, mais depuis lors les crédits mis à la disposition du ministre des Travaux publics pour les travaux des ports maritimes ont été trop réduits pour permettre d'entreprendre ceux prévus au port de Calais.

Installation d'un poste de ferry-boat dans l'avant-port

Parmi d'autres projets d'extension et d'amélioration du port, figure encore la construction d'un poste d'accostage pour ferry-boats dans l'avant-port, qui deviendrait ainsi accessible à toute heure de la marée. Mais ce projet n'a pas rencontré l'accueil qu'il méritait. On a préféré s'arrêter à une solution provisoire, visant un autre port de la région.

Il est certain cependant que la réalisation de ces diverses améliorations apporterait un surcroît d'activité, aussi bien pour le service des voyageurs que pour le transit des marchandises.

J. CLERBOIS.

Pour terminer : **III. — Le chômage ; L'équilibre budgétaire ; Les remèdes.**

L'AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS DE SAINT-AMAND

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Nous avons dit que l'on estime qu'il a gagné au commerce des dommages de guerre près d'un demi-million ; outre son traitement de directeur, il gagnait encore de l'argent en exerçant la représentation en coutellerie, alimentation, pipes, etc..., enfin son portefeuille d'assurances paraissait florissant.

Or on sait maintenant que Druon ne donnait à sa femme que ses appointements fixes de 1.500 francs par mois et les mathématiciens en arrivent à conclure que depuis 14 ans, Druon a dû dépenser en moyenne 250 francs par jour.

Ce n'est pas impossible lorsque l'on connaît les excentricités auxquelles il se livra et que nous avons relatées.

A la banque

Mais il faut aussi signaler que cet excès de confiance que l'on accorda à Druon on ne le trouve pas seulement chez les membres de la coopérative mais même à la banque à laquelle travaillait la coopérative.

On sait que Druon, au cours de ces derniers mois, se trouvant aux abois, tira sur la banque des chèques qui n'étaient plus provisionnés.

Le Conseil d'administration avait prévenu la banque qu'à la date du 31 mars, son compte serait liquidé, étant entendu que la banque ne devait faire de paiements que dans les circonstances définies par les statuts, qui prévoient que toute opération doit être faite et actée par l'administrateur-délégué.

Or, du 1er au 30 avril, la banque a encore payé environ 50.000 francs sur la seule signature de Druon, qui en l'occurrence est sans valeur.

Chaque jour qui passe fait découvrir de nouvelles complications dans cette affaire déjà si complexe. On s'emploie actuellement à en débrouiller les trames. Un inspecteur du service des régions libérées, M. Demarcq, est arrivé à Saint-Amand où il s'emploie à vérifier la comptabilité. La tâche n'est pas facile. On se demande quand elle sera achevée.

Un demi-fou !

On relèvera sans doute des choses très étranges dans cette comptabilité qui doit être la bouteille à l'encre. Le comptable, M. Clément, inscrivait minutieusement toutes les opérations que lui signalait le directeur, mais le directeur ne les a pas signalées toutes.

On sait déjà, il l'a avoué, qu'il n'a pas passé en écritures des versements faits par la coopérative, mais voilà qui est plus étrange et ne s'explique pas.

Des personnes dignes de confiance ont rapporté que Druon a déchiré devant elles les reçus de sommes versées par la coopérative. Ces pièces justificatives n'existant plus ces opérations ne peuvent figurer dans la comptabilité.

Comment va-t-on se retrouver dans cet imbroglio !

Et qui pourra donner les raisons qui ont poussé Druon à aggraver le déficit de sa caisse dans des conditions comme celles que nous venons de signaler ?

En réalité, certains commencent à se demander si Druon avait bien son équilibre mental, s'il n'était pas un demi-fou ?

On rappelle ses largesse innombrables, sa philanthropie illimitée, on évoque les excentricités auxquelles il se livra et dont nos lecteurs connaissent les principales, et l'on oppose à cela sa vie rangée, calme, au sein de sa famille.

Dans la rue il jette les billets de mille francs à la volée, chez lui il est économe. Il ne veut pas que sa famille soupçonne ses larges dépenses à tel point qu'au lendemain de son mariage on l'a vu exiger du chauffeur de taxi qui le conduit habituellement que la voiture ait des stores qu'il baissait dès qu'il s'en servait. Il pouvait être au café, boire avec des amis, les obligeant à boire d'abondantes tournées, il pouvait accomplir une de ses frasques, joyeuses ou saugrenues, d'un instant à l'autre, il n'était plus le même lorsque sonnait l'heure de regagner son foyer, ou simplement d'aller chercher son fils à l'école. Il redevenait le bourgeois ponctuel, effacé, serein.

Cet homme avait, dès qu'il se trouvait en public, une véritable folie, celle de l'ostentation. Il voulait paraître, se montrer le plus riche, le plus généreux, le plus « bon vivant ».

Cela lui aura coûté sa fortune et son honneur en marge de ce million « qu'il a volé à la collectivité » disent les Amandinois qui trouvent dans cette formule une atténuation à son cas.

L'instruction fera sans doute état des renseignements qui ont été recueillis sur l'étrangeté de la conduite de Druon pour décider de l'utilité de le faire examiner mentalement. Quant à l'inculpé sa défense paraît l'intéresser si peu qu'il n'a pas encore fait choix d'avocat.

Un titre de 5 francs en caisse

Nous avons dit que Druon avant de se constituer prisonnier avait laissé certaine dette criarde chez un commerçant de Saint-Amand.

A la veille de son arrestation Druon avait vidé ses poches et payé autant de créanciers qu'il put le faire. C'est ainsi que le boucher, le débitant de tabac, qui sur un bon de Druon, avaient livré des marchandises aux chômeurs, ont eu leurs notes réglées.

Druon s'en fut à **Valenciennes** le gousset dégarni.

Il ne laissait pas la caisse de la coopérative absolument vide. On y trouva en effet... un titre de rente de cinq francs et encore ce titre était-il nominatif.

En envisageant le cas si bizarre d'Eugène Druon, on en est arrivé à exprimer deux solutions pour l'expliquer.

D'une part, et c'est l'hypothèse la plus accréditée, on pense que Druon atteint de la folie des grandeurs a dépensé stupidement son argent et que sur la pente, le trou fait dans la Caisse étant trop grand, il n'a pu ou n'a pas osé s'arrêter, voulant continuer un train de vie qu'il croyait devoir lui amener l'admiration et la sympathie générales.

D'autre part, certains ont pensé que Druon n'était que simulateur. Il aurait laissé croire par ses dépenses exagérées qu'il a dépensé le million qu'il a détourné, et qu'en plus de sa fortune il a mis de côté un sérieux magot dont il pourrait jouir, après avoir subi la peine de prison qui peut lui être infligée, soit deux ans au maximum.

Druon n'a, en effet, dépensé, disent-ils, son argent qu'à faire des cadeaux et payer à boire dans les cafés. On ne lui connaissait pas de liaison féminine. Il ne jouait pas, ouvertement tout au moins. En somme, il n'avait que des occasions limitées, semble-t-il, pour dilapider une fortune.

Cette dernière hypothèse n'a pas échappé au distingué magistrat du Parquet de Valenciennes, M. de Jean de la Batie, qui dans un prochain interrogatoire, aujourd'hui même peut-être, demandera à Druon d'évaluer et d'expliquer ses dépenses.

Le drame de l'ivresse et de l'inconduite d'Harnes

Masclef a été interrogé par le juge d'instruction

M. Blanc, juge d'instruction à *Béthune*, a fait amener, hier, en son cabinet, le nommé François Masclef, 42 ans, manœuvre en chômage qui, le jour du 1er mai, tua d'un coup de couteau au cœur, son amie Virginie Tailly, née Delattre, rue du Chemin Valois à *Harnes* puis, de la même arme, blessa, heureusement peu grièvement, le mari de sa victime, M. Isidore Tailly.

Masclef ne fit aucune difficulté pour reconnaître les faits qui lui sont reprochés. Dans un langage assez nébuleux, il fit au juge le récit de sa vie. Ouvrier aux mines de *Courrières*, puis de *Lens*, il se maria en 1923 à *Annay-sous-Lens* ; il eut six enfants dont quatre sont encore vivants, sa femme décéda à *Vendin-le-Vieil*. Quelques années après, il se remaria, mais abandonna sa femme. Ayant quitté *Annay-sous-Lens*, il vint habiter à *Harnes*, où il prit pension chez les époux Tailly et ne tarda pas à devenir l'ami de sa patronne de pension.

Masclef raconta au juge la scène qui se passa dans la demi-lune, rue du Chemin Valois, à Harnes. Un voisin était venu payer une dette à la patronne de pension et aussitôt on but plusieurs litres de vin rouge, car chaque fois qu'il rentrait de l'argent c'était pour boire.

Masclef dit que lui et les époux Tailly étaient ivres.

Isidore Tailly eut une dispute avec sa femme. Celle-ci jeta un réveille-matin et une lampe vers son mari. Masclef intervint car il pouvait parler en maître à la maison. Mal lui en prit. Son amie Virginie, tournant sa colère contre lui, lui lança une brique qu'il reçut à la tête. Furieux, il prit un couteau dans le tiroir de la table et la poursuivit et, c'est près de la niche du chien qu'il lui porta le coup de couteau ; il rentra alors dans le logement et frappa M. Tailly. Masclef ne se doutait d'ailleurs pas avoir frappé à mort son amie Virginie. Il n'apprit sa mort que quand le commissaire de police vint l'arrêter et lui demander de lui remettre son couteau.

Masclef regrette son acte, car, a-t-il ajouté, s'il a fait usage d'un couteau pour frapper son amie il n'avait pas l'intention de lui donner la mort.

Après l'interrogatoire, Masclef fut reconduit à la prison.

LE VOL de Coudekerque-Branche

Comme nous l'avons relaté, un vol audacieux a été commis à **Coudekerque-Branche**, chez M. Rémy VERCOUTTER, qui s'est vu soustraire toutes ses économies s'élevant à 10.000 francs.

Notre cliché montre la coquette maison que s'était fait bâtir M. Vercoutter, et qui s'élève rue Gustave Delory, à Coudekerque.

Pour pénétrer dans l'immeuble, le malfaiteur suivit le trajet indiqué en pointillé sur notre cliché, puis brisa une vitre afin de faire jouer l'espagnolette de la fenêtre qui se trouve sur la cour.

Une assemblée générale du syndicat des Planteurs de Houblon des Flandres

Elle a réclamé hier, à Hazebrouck, le renforcement de la protection douanière

Si une culture régionale très particulière à notre Flandre, dont elle fait depuis toujours partie du cadre, a connu des vicissitudes depuis la guerre, c'est celle du houblon. Après quelques bonnes années, la débâcle des cours qui se sont effondrés de façon lamentable, au point de décourager une grand nombre de planteurs. Il a fallu toute l'énergie de quelques dirigeants, Achille Hadou, César Herreman, Joseph Degrendel, pour maintenir quand même une petite partie de nos houblonnières. A un tournant particulièrement grave de notre économie agricole où l'on tient pour remède essentiel le retour à la polyculture, il a été fait preuve en l'espèce d'une belle ténacité. Une montée des cours est venue rendre espoir.

Les planteurs demandent maintenant que les sacrifices qu'ils ont consentis soient assurés d'un peu plus de sécurité et qu'on n'hésite plus aussi longtemps devant un aménagement raisonnable de la production douanière.

LA REUNION

Précédée d'une réunion du bureau, l'assemblée a été ouverte à 14 h. 30, Maison de l'Agriculture, par M. Joseph DEGRENDEL, président des Houblonnières et vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, qu'entouraient au bureau, MM. César HERREMAN, président de la Société d'Agriculture de Bailleul ; Louis DESMARESCAUX, HOCQUETTE, professeur à la Faculté des Sciences de Lille ; René BRETHENOUX, secrétaire général du Syndicat ; LEBLEU, ONOF, représentant le négoce des houblons, etc.

Après avoir remercié ses collègues du Syndicat d'être venus aussi nombreux, le Président fit un bref exposé de la situation actuelle, dont on trouvera la conclusion plus loin dans le texte d'un vœu adopté à l'unanimité. Il fit ressortir que nous sommes encore victimes d'importations trop importantes de houblons étrangers et qu'avec la menace de voir s'étendre le jeu des primes à l'exportation, il faut obtenir le droit de douane de 600 francs. C'est également l'avis des groupements houblonniers d'autres régions, notamment d'Alsace.

CONFERENCE DE M. BRETHENOUX SUR « L'ARAIGNÉE ROUGE »

Le distingué professeur d'agriculture d'Hazebrouck, qui a fait depuis plusieurs années d'intéressantes observations sur l'araignée rouge, insecte ravageur du houblon, fait une communication très complète sur les dégâts dont ont eu à souffrir, particulièrement l'année dernière, les planteurs de Flandre. Nous n'insisterons pas sur la partie technique de son exposé. Nous nous bornerons à indiquer les remèdes proposés et qui consiste à détruire les adultes et les larves, les œufs de l'insecte se montrant très résistants aux divers insecticides.

Le procédé de Parker est mécanique. Il consiste en pulvérisations répétées — de huit à dix jours d'intervalle — et à grande puissance, d'une bouillie farineuse qu'on peut renforcer de nicotine et de cristaux de soude. Une bouillie dite « Californienne » et à base de chaux, soufre et sel.

Le procédé « Kaltenbach » est à base de savon mou et d'extrait de quassia amara. Il existe d'autres méthodes, dont l'une à l'alun, solution pulvérisée à raison d'un kilo pour 100 litres d'eau, mais les préférences de M. BRETHENOUX vont aux procédés Parker et Kaltenbach.

Comme pour les bouillies cupriques contre le mildiou, l'époque et le nombre des traitements ont une grande importance. Il faut agir le plus tôt possible, avant l'attaque des cônes.

DE M. HOCQUETTE SUR L'HYBRIDATION

M. BRETHENOUX dit encore quelques mots de la sélection en vue d'améliorer la qualité de l'ancienne variété de Buyrinnes, à tige verte. Il faut, au moment de la floraison, choisir dans une houblonnière en pleine production, de 4 à 5 ans, quelques pieds choisis parmi les plus vigoureux, les plus résistants aux maladies, les plus riches pour la qualité de la lupuline. Ces pieds choisis et marqués doivent être suivis ; c'est sur eux qu'il faut prélever les boutures.

Une Commission, qui a été nommée le 8 janvier dernier, se rendra dans les houblonnières pour conseiller les planteurs dans cet effort de sélection.

Une œuvre de bien plus longue haleine est celle entreprise par M. HOCQUETTE, directeur de la station d'essais de semences à la Faculté de Lille. Il rend compte, avec beaucoup de précision et de clarté, de ses essais d'hybridation, d'amélioration des houblons de Flandre, entrepris depuis 1929 à la station de Goeschêpe. Il s'agit de transmettre par croisement, à certaines souches des caractères avantageux : rusticité, pouvoir antiseptique, richesse en lupuline. C'est un travail de savant et M. Degrendel a chaleureusement félicité M. Hocquette de tout l'intérêt de ses patientes recherches.

UN VŒU

Le Président entretient l'assemblée du prochain concours et donnant l'espérance qu'on obtiendra les mêmes crédits de l'outillage agricole, il invite les houblonniers de Flandre à y apporter la meilleure émulation.

Le vœu suivant est ensuite adopté à l'unanimité :

« Le Syndicat des planteurs de houblon des Flandres, réuni en assemblée générale le 7 mai, à Hazebrouck, Maison de l'Agriculture, sous la présidence de M. Joseph Degrendel, reconnaissant volontiers les derniers efforts du Gouvernement qui ont abouti enfin à la suppression du contingent à tarif réduit concédé à la Tchécoslovaquie, ainsi qu'à l'abandon provisoire par l'Allemagne de son dumping houblonnier vis-à-vis de la France ;

Mais considérant toutefois la précarité de l'abandon du dumpig allemand, dont l'effet indirect continue d'ailleurs à se faire sentir ;

Considérant que les primes à l'exportation sont des méthodes en pratique ou envisagées chez la plupart des pays reproducteurs ;

Considérant, en outre, que le marasme actuel de notre marché houblonnier, malgré l'insuffisance de nos dernières récoltes, a pour cause certaine la trop facile et trop abondante importation de houblons étrangers émet le vœu : en accord avec tous les Syndicats des planteurs de houblon, celui d'Alsace en particulier, que l'augmentation des droits de douane de 400 à 600 francs sur le houblon, actuellement à l'étude entre les ministères intéressées, d'après une déclaration même de M. le Ministre de l'Agriculture, soit appliquée dans le plus bref délai ».

Un escroc international arrêté par les gendarmes à Arleux-en-Gohelle

Le chef Duval et le gendarme Dicque de la brigade de **Vimy** en tournée dans la commune d'**Arleux-en-Gohelle**, furent avisés qu'un individu suspect se trouvait en un certain débit de la localité. Les représentants de l'ordre appréhendèrent l'homme qui se déclara sans domicile fixe, navigateur, cuisinier de profession et se nommer Pavlowski Nieczyslaw, âgé de 35 ans, né en Pologne. Il était porteur de cinq billets de mille marks allemands d'avant-guerre et de nombreuses pièces de monnaie qu'il voulait vendre pour des dollars à raison de 6 francs l'une.

Il fut amené à la caserne de Vimy où il subit un interrogatoire de six heures consécutives. Le chef dut avoir recours à un interprète polonais, M. Michel.

De l'interrogatoire, il résultait que l'intéressé avait débarqué de son navire à **Anvers**, il y a cinq jours et avait manqué le départ. Il aurait échangé à **Bruxelles**, à des compatriotes, des billets de banque étrangers, son passeport et autres papiers contre trois billets de 100 francs français.

Un polyglotte qui a fait le tour du monde

Il se rendit à Lille et... « Messieurs, dit-il aux gendarmes, je cause français, je n'ai pas besoin d'interprète ».

L'affaire prenait tournure. Le chef Duval, malgré l'heure tardive, poussa l'homme à parler. En réalité, ce dernier cause cinq à six langues. Il a parcouru le monde entier et il paraît très rusé.

En langue française, il confirma ce qu'il avait déjà déclaré, mais donnant en plus des déclarations très intéressantes.

Une affaire de chantage à Lille

Il dit notamment : « Installé à **Lille** dans un café, j'ai capté la conversation de deux femmes polonaises causant d'affaire d'avortement. Ayant besoin d'argent et ayant été roulé à Bruxelles par les individus qui m'ont donné trois billets de 100 francs, il a accosté les deux Polonaises et les a menacées de les dénoncer au commissariat de police. Il leur a demandé mille francs pour son silence et il a proposé l'échange des dollars et des pièces de monnaie.

Une des dames a accepté de lui en acheter pour 1.800 francs. Il a accepté, ensuite, d'accompagner au consulat pour des formalités à remplir, une des deux dames, Mme Kolynna, née Maria Thaykalow, 42 ans, devant retourner en Pologne aujourd'hui mardi et qui est bonne chez un cultivateur d'**Arleux-en-Gohelle**. Elle l'invita à se rendre à Arleux pour toucher l'argent. Elle paya le voyage, l'autobus et les consommations dans divers cafés. Arrivés à Arleux, elle pria l'escroc d'attendre dans un débit, car elle reviendrait avec l'argent, mais ce furent les gendarmes qui arrivèrent.

Devant les déclarations faites, le chef Duval s'est rendu hier dans la soirée à Arleux pour interroger la bonne. Quant au soi-disant Pavlowski, il fut transféré à Arras pour flagrant délit et tentative d'escroquerie et de chantage. L'affaire est à l'instruction.

UNE RÉCEPTION PAR LE PRÉFET DU NORD DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION AÉRONAUTIQUE DU NORD DE LA FRANCE

Une déférente visite de l'Association aéronautique du nord de la France au nouveau préfet du Nord a eu lieu lundi 7 mai, à 11 h. 30.

M. Charles Crombez, président, assisté de MM. Boitelle et Delomez, vice-présidents, a présenté toutes les sections composant l'Association aéronautique du nord de la France, représentées par : **Aéro-Club de Lille** : MM. Gustave Steverlynck, président ; Hennion, vice-président ; Marin La Meslée, secrétaire général adjoint ; Didier et Crépy, membres ; J. Guez, commissaire général, et le chef pilote-moniteur Chaillou ; **Emulation Aéronautique** : MM. Dupont, président ; Guillaumart, vice-président ; **Sections de vol à voile universitaire et Arts et Métiers** : M. Martinot De Lagarde, de l'Institut de mécanique des fluides, représentant M. Kampe De Feriet, directeur ; **Section philanthropique** : MM. Leleu-Bruhier, président, et Ghesquière, secrétaire ; **Amicale des mécaniciens d'aviation et section préliminaire** : MM. Desmacle, président ; Martine et Guillaumart, instructeurs.

L'entretien de ces délégués avec M. Armand Guillon, préfet du Nord, revêtit un caractère de parfaite cordialité. La conférence eut pour principal objet la question importante de l'aéronautique.

M. le préfet du Nord a fait part de sa grande sollicitude pour tout ce qui touche l'aéronautique ; il a accepté de faire partie du comité d'honneur de l'Association aéronautique du nord de la France, suivant la tradition (depuis 1919) de ses prédécesseurs.

FEUILLETON DU 8 MAI 1934. — N. 17

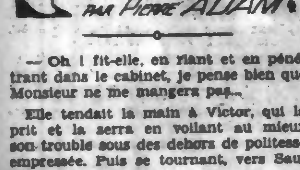

— Oh ! fit-elle, en riant et en pénétrant dans le cabinet, je pense bien que Monsieur ne me mangera pas...

Elle tendait la main à Victor, qui la prit et la serra en voilant au mieux son trouble sous des dehors de politesse empressée. Puis se tournant, vers Sauzier, elle l'embrassa :

— Ça va, chérie, fit-elle, es-tu rentré tard, hier ? Tu as une mine superbe. Et moi, comment me trouves-tu ?

— Splendide, adorable, dit Sauzier.

— Où déjeunons-nous, mon petit ? Je te préviens que j'ai une faim de tous les diables.

— Où tu voudras, ma reine, répondit Sauzier. Gérard sera des nôtres ; il ne voulait pas... Tiens, il refuse encore, fâche-toi, use de ton autorité !

Dorka pivota sur la pointe des pieds, regarda Victor dans les prunelles :

— Vous avez peut-être quelque rendez-vous, monsieur ? demanda-t-elle.

— Aucun, déclara Gérard.

— Et vous nous feriez l'affront de ne pas venir ? Allons, je joins ma prière à celle d'Albert, laissez-vous faire...

— J'aurais mauvaise grâce à ne pas me rendre, sourit Victor, mon intention n'est pas de vous désobliger.

— Alors, où ? demanda la jeune femme à Sauzier.

— Veux-tu, dit-il, place Saint-Michel, à la Rôtisserie ?

— Adopté, on n'y mange pas mal... Passe-moi le téléphone :

Sauzier décrocha l'appareil, le tendit à Dorka, qui demanda aussitôt une communication, l'obtint et corna :

— Allô !... Calnou doroïm doupa ?... Dâlou sébem jigui... Dâ, jigui !

Puis, raccrochant le récepteur, elle annonça, radieuse :

— A vos ordres, chers messieurs, quand vous voudrez, je suis prête.

— C'est moi qui ne le suis pas tout à fait, dit Sauzier, laisse-moi prévenir le chauffeur.

Cela ne prit qu'un instant. Les jeunes hommes et Dorka quittèrent bientôt le cabinet de travail, descendirent s'installèrent dans l'auto qui était promptement venue se ranger devant la porte de l'immeuble. Dorka regardait Victor avec une curiosité à peine dissimulée. Sans doute était-elle intriguée par l'élégante tenue du camarade au moins autant que par sa présence inattendue aux côtés de Sauzier.

— Toi, mon petit, semblait-elle se dire, tu caches rudement bien ton jeu quand tu veux ! Entre le pauvre garçon que j'ai vu là-bas au jardin et le bourgeois que je rencontre aujourd'hui, il y a la différence du jour à la nuit. Pourquoi cette cachotterie ? Pourquoi cette métamorphose ?

Au même moment, Victor pensait :

— Je comprends maintenant pourquoi Sauzier m'a conduit hier en voiture au rond-point de Médicis et pourquoi Mme Zède, ou plutôt Dorka, n'est pas venue... Ils avaient rendez-vous...

Le cœur de Gérard se serrait. A la stupeur qu'il avait éprouvée en voyant apparaître la belle brune, se mêlait une amertume qui ressemblait fort à de la jalousie... Puis il se raisonna : « Tant mieux d'avoir fait cette découverte assez tôt... Je sens que j'étais en train de perdre la tête... Mais je vais me ressaisir... Sauzier est un camarade, il m'a raconté sa vie, il me fait confiance, cette Dorka — une étrangère, si j'en juge par son nom et par le coup de téléphone qu'elle a donné tout à l'heure — doit me rester indifférente. Nous en sommes, heureusement demeurés à de banaux échanges d'idées générales et de superficielles cordialités. Et puis, rien ne dit que la sympathie qu'elle me témoignait avait la caractère de celle que je lui vouais moi-même. Du cran, mon ami, Dorka n'est rien pour toi, ne peut rien être que l'amie de ton ami, règle ton attitude et ta conduite là-dessus. »

Cette décision qu'il venait de prendre, l'allégea d'un poids et lui rendit toute son humeur enjouée. De silencieux qu'il avait été depuis que la voiture roulait en direction de la place Saint-Michel il devint loquace et amusa ses compagnons par des saillies joyeuses. Sauzier, très gai de son naturel comme on sait, lui donnait la réplique et Dorka riait aux éclats quand l'auto s'arrêta... On arrivait à la rôtisserie.

Ce fut la jeune femme qui choisit la table, au fond de la salle du rez-de-chaussée et qui composa le menu. A la rapidité à l'aisance avec lesquelles elle procéda à cette importante opération, on voyait qu'elle n'était pas novice. Elle assortit les vins aux plats demandés, un garçon apporta les hors-d'œuvre et nos gens leur firent tout de suite honneur. Sauzier buvait sec ; Dorka ne dédaignait pas non plus le liquide ; Gérard avait bonne fourchette et bon gosier. Dans ce cadre rutilant et fleuri, peuplé de clients de choix, de fumets délicats, de voix satisfaites et de tintements de cristaux et d'argenterie, Victor et ses hôtes ne tardèrent pas à éprouver une béatitude physique propice aux rapprochements fraternels.

— A ta santé, ressuscité, dit Sauzier en trinquant avec Gérard, on est tout de même mieux ici qu'à l'amphithéâtre de l'école de médecine ?

— Certes, dit Victor.

Dorka bondit sur cette question qui s'offrait de poser des questions directes :

— Vous êtes médecin ? demanda-t-elle.

— Lui ? fit Sauzier, il est veinard, il a l'étoile. Tout lui réussira. On le croyait mort, on l'avait ramassé dans un train et transporté à l'Institut médico-légal, on compter l'enterrer ; il a rouvert les yeux au bon moment et s'est évadé. Avant dix ans, il sera multimillionnaire.

— Cela prouve que ses affaires vont déjà bien, fit Dorka.

Elle s'attendait a ce que Gérard lui dit quelles étaient présentement ces affaires-là. Victor allait déclarer qu'elles se réduisaient à zéro et que son ambition se limitait, pour l'instant, à trouver du travail; mais ayant dirigé son regard vers une des portes de la salle, il tressaillit... Là-bas, à la terrasse, un nègre barbu, était assis et déjeunait... Il était placé de telle manière qu'il ne pouvait lever la tête sans voir Victor et ses deux voisins. Gérard fut sur le point de s'exclamer... Mais il songea brusquement qu'en signalant à Dorka la présence du nègre, il avouerait du même coup avoir déjà rencontré la jeune femme... Il s'abstint donc et feignit de s'absorber dans la contemplation de son assiette. Le silence qu'il garda à partir de cet instant laissa penser à Sauzier que les libations en étaient cause. L'ami de Dorka cligna de l'œil en désignant Gérard à la jeune femme et ils échangèrent des paroles rapides en un langage bizarre qui fit ouvrir de grands yeux à Victor.

— Vous parlez hébreu ? dit-il.

— Tiens ! fit Sauzier, je te croyais endormi !... Nous avons, Dorka et moi, un patois, qu'elle m'a appris, et dont nous nous servons, moins pour cacher ce que nous avons à nous dire que pour nous distraire. Excuse-nous, old fellow, du moment que tu ne piques pas un somme...

— Je vous en prie, se récria Gérard, ne vous gênez pas pour moi, continuez...

Ils continuèrent donc. Et tandis qu'ils mâchaient des syllabes étranges, Victor observait de nouveau le nègre... Celui-ci négligemment, regardait de temps à autre du côté de Dorka et des deux jeunes hommes... Il les eût épiés qu'il n'eût pas agi d'une autre façon.

Cependant, le déjeuner touchait à sa fin. Aux liqueurs, Sauzier s'absenta un instant. Dorka dit à Victor:

— Je n'ai pu venir hier au Luxembourg et je m'en excuse...

— Parbleu, fit-il en accompagnant ces paroles d'un sourire averti, je comprends...

— Vous ne comprenez rien du tout, assura-t-elle d'une voix mordante. Vous m'avez attendue longtemps ?

— Heu... assez, mais je n'ai pas été surpris outre mesure, puisque vous m'aviez dit la veille de ne pas trop compter sur vous...

— Demain serez-vous libre ?

Ce fut lui, cette fois, qui prit une voix sèche :

— Non, madame, je ne le serai pas.

— Alors, après-demain ?

— Après-demain, non plus.

— Quand ?

— Mon Dieu madame jamais, si vous le voulez bien. A quoi bon ? J'ignorais, quand je vous ai rencontrée...

— Mais c'est que j'ai des choses importantes à vous dire, moi !...

— Dites-les...

— Pas ici !... Nous ne sommes pas seuls... Tenez, vous m'avez raconté un bobard...

— Moi ?

— Oui, vous. Vous êtes libre demain. Vous m'avez affirmé l'autre jour que vous disposiez entièrement de votre personne. Alors, je vous attendrai demain, au jardin, même banc que la première fois.

Gérard se disposait à refuser encore ce rendez-vous et à donner loyalement les raisons de son attitude. Mais Sauzier revenant, le jeune homme n'en eut pas le temps. Dorka tranquillement alluma une cigarette.

— Encore quelque chose, les enfants ? demanda Sauzier, on déguste une fine ?

Dorka secoua négativement la tête ; Victor assura qu'il ne désirait plus rien. Sauzier fit signe au garçon, demanda l'addition et quand il l'eut réglée :

— Au revoir, chérie, dit-il à Dorka. Toi, mon petit Gérard, je t'emmène si tu veux ; j'ai à voir un bipède intéressant, tu ne seras pas de trop. Viens-tu ?

— Ma foi, oui, accepta Victor.

Il serra la main de Dorka en articulant une formule de prise de congé courtoise et suivit Sauzier vers l'auto garée non loin de là. Le chauffeur enregistra l'adresse qu'on lui donnait et démarra après que son maître et l'ami de son maître furent en voiture

(A suivre).